



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la SAS les Deux Arbres Circuit du Val de Vienne organise une journée touristique autos et motos :

Dimanche 1 novembre 2026

Les conditions de participation sont identiques aux précédentes éditions :

- permis de conduire en cours de validité à présenter sur place,
 - assurance du véhicule à présenter sur place,
 - carte grise du véhicule à présenter sur place,
 - uniquement un passager et de 16 ans minimum (pour les autos uniquement)
 - Casque obligatoire (type deux roues) et à fournir par vos soins
 - Anneau de remorquage
 - Responsabilité Civile qui vous couvre sur le roulage su circuit.
- A prendre sur le site www.monassurancecircuit.com

Le tarif est de 25 Euros la séance de 15 minutes.

Forfait 80 Euros les 5 séances

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente de vous recevoir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction



JOURNEE TOURISTIQUE AUTOS et MOTOS LE DIMANCHE 1 NOVEMBRE 2026

La SAS Les Deux Arbres organise le dimanche 1 novembre 2026 une journée de découverte de la piste ouverte aux particuliers titulaire du permis de conduire auto et moto, et propriétaire de ce type de véhicule.

Il est également formellement interdit de transmettre les tickets à une tierce personne n'ayant pas effectuée les formalités administratives. Le véhicule utilisé devra impérativement correspondre à celui déclaré lors de l'inscription.

Les véhicules présentant un mauvais état de fonctionnement, ou les conducteurs ayant une attitude dangereuse et ne respectant pas les consignes de sécurité nécessaires au bon déroulement de ces journées seront immédiatement exclus.

ATTENTION : Cette journée n'est en aucun cas un entraînement au pilotage mais une découverte de la piste. Le participant devra donc respecter les règles de sécurité applicables à la route et respecter le code de la route. Il devra notamment :

- Etre Casqué, (type deux roues)
- Rouler prioritairement sur la partie droite de la chaussée,
- Dépasser par la gauche uniquement en utilisant son clignotant,
- Etre attentif aux autres conducteurs,
- Maintenir une distance de sécurité avec le véhicule qui le précède,
- Ne pas avoir consommé d'alcool, ou de stupéfiants

En outre, le participant devra respecter la signalisation spécifique suivante :

- Drapeau jaune agité en bord de piste = SIGNAL DE PRUDENCE,

Ralentissez, une intervention est en cours à proximité de ce signal.

- Drapeau rouge agité en bord de piste = INTERRUPTION DE SEANCE

Ralentissez et préparez vous à sortir de la piste à l'endroit qui vous sera indiqué par un responsable.

- Intervention du véhicule de sécurité équipé de gyrophares oranges :

INTERDICTION DE DEPASSER CE VEHICULE

DECLARATION :

Le participant soussigné déclare avoir pris connaissance de ce règlement, l'accepter et le respecter.

Il déclare être titulaire du Permis de Conduire en cours de validité et d'une assurance « Tiers Collision » au minimum.

Il atteste être bénéficiaire d'une assurance responsabilité Civile le couvrant sur la pratique de la conduite sur circuit.

Il participe à la Journée Touristique sous sa propre responsabilité et renonce à tout recours contre la SAS Les Deux Arbres et contre les autres participants en cas d'accident. Il reconnaît qu'une assurance individuelle lui a été proposée par l'organisateur conformément aux articles 37 et 38 de la loi du 16 juillet 1984, selon les conditions visées en annexe du présent document dont il déclare avoir pris connaissance, et qu'il a choisi librement de :

* souscrire

* ne pas souscrire

* entourer vote

choix

NOM / PRENOM: _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL: _____ VILLE : _____

N° DE TEL: _____ ADRESSE MAIL: _____

VEHICULE UTILISE: _____ * ☐ Sportive

* ☐ Tourisme

* Cocher la case correspondante

N° DE PERMIS DE CONDUIRE: _____ N° DU CONTRAT D'ASSURANCE: _____

NUMERO D'IMMATRICULATION: _____ AGE DU VEHICULE : _____

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE : _____

NOMBRE DE SEANCES: _____

Fait à, Le Vigeant le :

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)